

COUR DU QUÉBEC

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE **BEAUCE**
LOCALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-BEAUCE
(Division des petites créances)

N° : **350-32-008734-115**

DATE : 23 août 2012

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE LINA BOND, J.C.Q. [JB2986]

JACQUES MORIN

[...]

St-Isidore (Québec) [...]

Demandeur

c.

CLÉMENT MORIN

[...]

St-Isidore (Québec) [...]

Défendeur

JUGEMENT

Le demandeur réclame 686,05 \$ alléguant que l'immeuble vendu par le défendeur le 13 février 1996 était affecté d'un vice caché existant au moment de la vente.

Le défendeur a contesté la demande.

À la date fixée pour l'audition, le 20 août 2012 à 14 h 00, le demandeur est absent bien qu'il ait été convoqué et dûment appelé.

Quant au défendeur, il est présent.

CONSIDÉRANT l'absence du demandeur et de preuve au soutien des faits invoqués dans sa demande;

CONSIDÉRANT la présence du défendeur;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

REJETTE la demande;

CONDAMNE le demandeur à payer au défendeur 59 \$ de frais judiciaires.

LINA BOND, J.C.Q.